



CATALOGUE DES FORMATIONS TECHNIQUES

Valable du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

Pour tout renseignement : soa.formationst@bshg.com (réponse sous 48H00) ou 01 49 48 24 08
Ouvert du lundi au vendredi de 9H00 à 17H00



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre
de la catégorie suivante :
Action de formation

BSH Electroménager, Services Clients, 26 avenue Michelet, 93400 Saint-Ouen
Standard: + 33 1 4948 2400, www.bsh-group.fr /
Société par Actions Simplifiée au capital de 10.675.000 EUR /
Siège social: Saint-Ouen, R.C.S. Bobigny B 341 911 790 /
TVA Intracommunautaire FR55 341 911 790
Déclaration enregistrée sous le n° 11930232193

1) Notre offre de formation

Nous vous proposons des formations présentielles sur les thèmes suivants : (le descriptif et les modalités sont précisés dans les programmes détaillés ci-après).

Lave-vaisselle	Lavage	Cuisson	Cafetière	Home Connect
<ul style="list-style-type: none">• Zéolite,• SytemMaster	<ul style="list-style-type: none">• Lave-linge,• Séche linge pompe à chaleur,• Sèche-linge à condensation	<ul style="list-style-type: none">• Four,• Table de cuisson,• Hotte de plan de travail	<ul style="list-style-type: none">• Pose libre,• Encastrable	<ul style="list-style-type: none">• Connectivité & appairage

2) Nos inspecteurs techniques formateurs France :

Itinérants :

- Cardon Martial
- Guyot Gregory
- Rey Gilles
- Simon Cédric
- Tabary Thierry
- Wadoux Michael

Sédentaires :

- Alves Paulino
- Besli Saban
- Lopes Philippe
- Verjuin Roudy

Nos Inspecteurs Techniques Formateurs suivent régulièrement des formations de formateur en externe afin de vous dispenser des formations de qualité.

Leurs formations techniques sur nos produits et leurs nouvelles technologies sont organisées une à deux fois par an par nos experts BSH.

La veille technique et la visite régulière de nos Centres Techniques Agréés et de nos revendeurs leurs permettent de mettre régulièrement à jour leurs contenus pédagogiques.

3) Les moyens et méthodes pédagogiques

- Mise à disposition préalable de produits mis en panne.
- Manipulations physiques des appareils : Démontage, recherche de panne, contrôle des différentes fonctions.
- Appareils de mesure et outillage spécifique.
- Nos supports pédagogiques sont élaborés par notre équipe de formateurs et adaptés à chaque formation. Formation théorique support Powerpoint (vidéo projecteur).

4) Documents et accès donné à chaque participant avant la formation

- Questionnaire attente des besoins.
- Catalogue des formations (présentation des formateurs, liste des stages, tarifs, règlement intérieur...).
- Programme détaillé du stage.
- Convention.
- Accès à notre plateforme de formation en ligne Learning universe avec disponibilités des modules de formation des appareils concernés.
- Accès iService.
- QCM d'entrée et QCM de sortie.
- Convocation avec précisions du lieu et des horaires de la formation.

5) Documents remis à chaque participant à la fin de la formation :

Accès par la plateforme Learning universe :

- L'attestation nominative de fin de formation.
- Le support de stage : avec les documentations techniques, les codes pannes, les schémas de branchements et tous autres documents spécifiques aux appareils. Le support sera soit sur papier, sur clé USB ou téléchargeable.
- La copie de la feuille d'émargement (sur demande).

6) Nos engagements qualité

- L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé,
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation,
- La qualification professionnelle et la formation continue du personnel chargé des formations,
- Les conditions d'information du public sur l'offre de formation et les résultats obtenus,
- La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

7) Évaluation de la qualité de la formation

- Lors des différents modules les acquis des participants sont évalués sous forme de questions/réponses, mises en situations.
- Un contrôle des acquis sous forme de QCM est remis à chaque participant à la fin de formation et validé avec le formateur.
- Un questionnaire de satisfaction est remis à la fin de la formation à chaque stagiaire pour évaluer l'ensemble de la formation.
- **En 2024 :**

100 % taux de satisfaction

13 Sessions de formation

109 participants

Programme Lave-vaisselle

Programme valable du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Appréhender la méthode de diagnostic sur les produits électroménagers dans le respect des règles de sécurité pour le technicien et le consommateur

Date :	A définir	Formateur :
Lieu :	A convenir avec le formateur	
Appareils concernés : GV650 : SMV8YCX03E – Système Master -		

Personnes concernées :

Technicien électroménager débutant et /ou expérimenté.

Pré requis :

- Avoir une connaissance générale des produits électroménagers.
- Etre titulaire de l'habilitation électrique BR en cours de validité

Nombre de participants

8 à 10 maximum

Durée : 1 journée (7 heures)

OBJECTIFS : A l'issue de la formation les participants seront capables de :

Comprendre le fonctionnement, d'informer et conseiller efficacement le consommateur. D'identifier rapidement et précisément la ou les causes à l'origine de la panne d'un produit quel que soit le type, le modèle ou la marque, d'assurer la maintenance du produit.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques et travaux pratiques réalisés individuellement.
- Etude d'algorithmes de recherche de panne.
- Mise à disposition de produits préalablement mis en panne.
- Documentation technique détaillée remise à chaque participant (codes pannes et programmes tests).
- Appareils de mesure et outillage spécifique.
- Le formateur adapte le déroulement de la formation selon le public bénéficiaire.
- Vidéo projecteur.
- Manipulations physiques des appareils

DEROULE DE LA FORMATION

Générique ½ journée

Les 4 étapes d'une intervention réussie :

- Pré-diagnostic - Diagnostic
- Réparation - Clôture de l'intervention

Description du processus recherche de panne :

Les mesures de sécurité :

- Les risques
- La sécurité, le réparateur et le consommateur

Les prérequis indispensables :

- Le principe de fonctionnement et l'installation

Ateliers pratiques ½ journée

Diagnostic :

- Le programme d'aide au diagnostic
- Contrôle des différentes fonctions, Essais et mesures
- Durée et coût de la réparation

Méthodologie de dépannage :

- Démontage et remontage des composants
- Contrôle du fonctionnement
- Durée et coût de la réparation

MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

- Contrôle des besoins par un questionnaire des attentes
- Contrôle des connaissances par un questionnaire d'entrée (QCM)
- Contrôle des acquis par un questionnaire de fin de stage (QCM)

A la fin du stage remise de :

- une attestation de participation
- un support de formation (clé USB, support papier ou fichier téléchargeable)
- une copie de la feuille d'émargement (sur demande)

Modalité et délai d'accès : Après validation de votre inscription vous pourrez accéder à la formation une semaine avant le début.

Pour tout renseignement par mail à soa.formationst@bshg.com (réponse sous 48H00) ou 01 49 48 24 08
Ouvert du lundi au vendredi de 9H00 à 17H00

Programme Lavage : lave-linge_sèche-linge

Programme valable du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Appréhender la méthode de diagnostic sur les produits électroménagers dans le respect des règles de sécurité pour le technicien et le consommateur

Date :	nous consulter	Formateur : Monsieur
Lieu :		
Appareils concernés : Modèles et Références à convenir avec le formateur		

Personnes concernées :

Technicien électroménager débutant et /ou expérimenté.

Pré requis :

- Avoir une connaissance générale des produits électroménagers.
- Etre titulaire de l'habilitation électrique BR en cours de validité

Nombre de participants

8 à 10 maximum

Durée : 1 journée (7 heures)

OBJECTIFS : A l'issue de la formation les participants seront capables de :

Comprendre le fonctionnement, d'informer et conseiller efficacement le consommateur. D'identifier rapidement et précisément la ou les causes à l'origine de la panne d'un produit quel que soit le type, le modèle ou la marque, d'assurer la maintenance du produit.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques et travaux pratiques réalisés individuellement.
- Etude d'algorithmes de recherche de panne.
- Mise à disposition de produits préalablement mis en panne.
- Documentation technique détaillée remise à chaque participant (codes pannes et programmes tests).
- Appareils de mesure et outillage spécifique.
- Le formateur adapte le déroulement de la formation selon le public bénéficiaire.
- Vidéo projecteur.
- Manipulations physiques des appareils

DEROULE DE LA FORMATION

Générique ½ journée

Les 4 étapes d'une intervention réussie :

- Pré-diagnostic - Diagnostic
- Réparation - Clôture de l'intervention

Description du processus recherche de panne :

Les mesures de sécurité :

- Les risques
- La sécurité, le réparateur et le consommateur

Les prérequis indispensables :

- Le principe de fonctionnement et l'installation

Ateliers pratiques ½ journée

Diagnostic :

- Le programme d'aide au diagnostic
- Contrôle des différentes fonctions, Essais et mesures
- Durée et coût de la réparation

Méthodologie de dépannage :

- Démontage et remontage des composants
- Contrôle du fonctionnement
- Durée et coût de la réparation

MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

- Contrôle des besoins par un questionnaire des attentes
- Contrôle des connaissances par un questionnaire d'entrée (QCM)
- Contrôle des acquis par un questionnaire de fin de stage (QCM)

A la fin du stage remise de :

- une attestation individuelle de formation
- un support de formation (clé USB, support papier ou fichier téléchargeable)
- une copie de la feuille d'émargement (sur demande)

Modalité et délai d'accès : Après validation de votre inscription vous pourrez accéder à la formation une semaine avant le début.

Pour tout renseignement par mail à soa.formationst@bshg.com (réponse sous 48H00) ou 01 49 48 24 08
Ouvert du lundi au vendredi de 9H00 à 17H00

Programme Cuisson

Programme valable du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Appréhender la méthode de diagnostic sur les produits électroménagers dans le respect des règles de sécurité pour le technicien et le consommateur

Date :	nous consulter	Formateur : Monsieur
Lieu :		
Appareils concernés : Modèles et Références à convenir avec le formateur		

Personnes concernées :

Technicien électroménager débutant et /ou expérimenté.

Pré requis :

- Avoir une connaissance générale des produits électroménagers.
- Etre titulaire de l'habilitation électrique BR en cours de validité

Nombre de participants

8 à 10 maximum

Durée : 1 journée (7 heures)

OBJECTIFS : A l'issue de la formation les participants seront capables de :

Comprendre le fonctionnement, d'informer et conseiller efficacement le consommateur. D'identifier rapidement et précisément la ou les causes à l'origine de la panne d'un produit quel que soit le type, le modèle ou la marque, d'assurer la maintenance du produit.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques et travaux pratiques réalisés individuellement.
- Etude d'algorithmes de recherche de panne.
- Mise à disposition de produits préalablement mis en panne.
- Documentation technique détaillée remise à chaque participant (codes pannes et programmes tests).
- Appareils de mesure et outillage spécifique.
- Le formateur adapte le déroulement de la formation selon le public bénéficiaire.
- Vidéo projecteur.
- Manipulations physiques des appareils
-

DEROULE DE LA FORMATION

Générique ½ journée

Les 4 étapes d'une intervention réussie :

- Pré-diagnostic - Diagnostic
- Réparation - Clôture de l'intervention

Description du processus recherche de panne :

Les mesures de sécurité :

- Les risques
- La sécurité, le réparateur et le consommateur

Les prérequis indispensables :

- Le principe de fonctionnement et l'installation

Ateliers pratiques ½ journée

Diagnostic :

- Le programme d'aide au diagnostic
- Contrôle des différentes fonctions, Essais et mesures
- Durée et coût de la réparation

Méthodologie de dépannage :

- Démontage et remontage des composants
- Contrôle du fonctionnement
- Durée et coût de la réparation

MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

- Contrôle des besoins par un questionnaire des attentes
- Contrôle des connaissances par un questionnaire d'entrée(QCM)
- Contrôle des acquis par un questionnaire de fin de stage (QCM)

A la fin du stage remise de :

- une attestation individuelle de formation
- un support de formation (clé USB, support papier ou fichier téléchargeable)
- une copie de la feuille d'émargement(sur demande)

Modalité et délai d'accès : Après validation de votre inscription vous pourrez accéder à la formation une semaine avant le début.

Pour tout renseignement par mail à soa.formatationst@bshg.com (réponse sous 48H00) ou 01 49 48 24 08
Ouvert du lundi au vendredi de 9H00 à 17H00

Programme Cafetière

Programme valable du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Appréhender la méthode de diagnostic sur les produits électroménagers dans le respect des règles de sécurité pour le technicien et le consommateur

Date :	nous consulter	Formateur : Monsieur
Lieu :		
Appareils concernés : Modèles et Références à convenir avec le formateur		

Personnes concernées :

Technicien électroménager débutant et /ou expérimenté.

Pré requis :

- Avoir une connaissance générale des produits électroménagers.
- Etre titulaire de l'habilitation électrique BR en cours de validité

Nombre de participants

8 à 10 maximum

Durée : 1 journée (7 heures)

OBJECTIFS : A l'issue de la formation les participants seront capables de :

Comprendre le fonctionnement, d'informer et conseiller efficacement le consommateur. D'identifier rapidement et précisément la ou les causes à l'origine de la panne d'un produit quel que soit le type, le modèle ou la marque, d'assurer la maintenance du produit.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques et travaux pratiques réalisés individuellement.
- Etude d'algorithmes de recherche de panne.
- Mise à disposition de produits préalablement mis en panne.
- Documentation technique détaillée remise à chaque participant (codes pannes et programmes tests).
- Appareils de mesure et outillage spécifique.
- Le formateur adapte le déroulement de la formation selon le public bénéficiaire.
- Vidéo projecteur.
- Manipulations physiques des appareils
-

DEROULE DE LA FORMATION

Générique ½ journée

Les 4 étapes d'une intervention réussie :

- Pré-diagnostic - Diagnostic
- Réparation - Clôture de l'intervention

Description du processus recherche de panne :

Les mesures de sécurité :

- Les risques
- La sécurité, le réparateur et le consommateur

Les prérequis indispensables :

- Le principe de fonctionnement et l'installation

Ateliers pratiques ½ journée

Diagnostic :

- Le programme d'aide au diagnostic
- Contrôle des différentes fonctions, Essais et mesures
- Durée et coût de la réparation

Méthodologie de dépannage :

- Démontage et remontage des composants
- Contrôle du fonctionnement
- Durée et coût de la réparation

MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

- Contrôle des besoins par un questionnaire des attentes
- Contrôle des connaissances par un questionnaire d'entrée(QCM)
- Contrôle des acquis par un questionnaire de fin de stage (QCM)

A la fin du stage remise de :

- une attestation individuelle de formation
- un support de formation (clé USB, support papier ou fichier téléchargeable)
- une copie de la feuille d'émargement(sur demande)

Modalité et délai d'accès : Après validation de votre inscription vous pourrez accéder à la formation une semaine avant le début.

Pour tout renseignement par mail à soa.formationst@bshg.com (réponse sous 48H00) ou 01 49 48 24 08
Ouvert du lundi au vendredi de 9H00 à 17H00

Programme Home Connect

Programme valable du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Appréhender la méthode de diagnostic sur les produits électroménagers dans le respect des règles de sécurité pour le technicien et le consommateur

Date :	nous consulter	Formateur : Monsieur
Lieu :		
Appareils concernés : Modèles et Références à convenir avec le formateur		

Personnes concernées :

Technicien électroménager débutant et /ou expérimenté.

Pré requis :

- Avoir une connaissance générale des produits électroménagers.
- Etre titulaire de l'habilitation électrique BR en cours de validité
- Smartphone ou tablette pour les participants

Nombre de participants

8 à 10 maximum

Durée : 1 journée (7 heures)

OBJECTIFS : A l'issue de la formation les participants seront capables de :

D'appairer un produit connecté en Wifi avec une box opérateur. Comprendre le fonctionnement pour informer et conseiller efficacement le consommateur. Savoir cerner les dysfonctionnements et de solutionner les problèmes.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

- Vidéo projecteur : présentation power point.
- Apports théoriques et travaux pratiques réalisés individuellement.
- Tablettes et Téléphones portables
- Manipulations physiques des appareils
- Documentation technique détaillée remise à chaque participant (codes pannes).
- Le formateur adapte le déroulement de la formation selon le public bénéficiaire.

DEROULE DE LA FORMATION

Principe de fonctionnement Home Connect sur un réseau local et public

- Contrôle de compatibilité
- Appairage manuel et automatique
- Utilisation de CPL ou répéteur Installation et configuration de l'application Home Connect
- Apprendre à configurer l'appareil électroménager depuis l'application
- Utilisation de l'application depuis la tablette ou le téléphone pour contrôler le fonctionnement ou le dysfonctionnement de l'appareil
- Aide au diagnostic : ■ Codes erreurs
- Programmation des cartes Home Connect

MODALITES D'EVALUATION DE LA FORMATION

- Contrôle des besoins par un questionnaire des attentes
- Contrôle des connaissances par un questionnaire d'entrée (QCM)
- Contrôle des acquis par un questionnaire de fin de stage (QCM)

A la fin du stage remise de :

- une attestation individuelle de formation
- un support de formation (clé USB, support papier ou fichier téléchargeable)
- une copie de la feuille d'émargement (sur demande)

Modalité et délai d'accès : Après validation de votre inscription vous pourrez accéder à la formation une semaine avant le début.

**Pour tout renseignement par mail à soa.formationst@bshg.com (réponse sous 48H00) ou 01 49 48 24 08
Ouvert du lundi au vendredi de 9H00 à 17H00**

Tarifs Formations Techniques Présentielles 2025



Nos programmes

- Lave-vaisselle
- Lave-linge
- Sèche-linge
- Four & Plaque
- Hotte plan de travail
- Cafetières
- Appareils Home Connect

Inscriptions et renseignements :

- **Par email** : soa.formationst@bshg.com
(réponse sous 48H00)
- **Par téléphone** : 01.49.48.24.08

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17H00

Formation Individuelle (1 journée)	240 € HT (288 € TTC)	Ce prix comprend : location de salle, déjeuner, appareil, documentation sur support papier, clé USB ou documents téléchargeables. Accès aux formations en ligne. Accès à l'application iService.
Formation Groupe 10 participants maximum <u>Sans mise à disposition du matériel</u> (1 journée)	970 € HT (1164 € TTC)	Documentation sur support papier, clé USB ou documents téléchargeables. Accès aux formations en ligne. Accès à l'application iService.
Formation Groupe 10 participants maximum <u>Avec mise à disposition du matériel</u> (1 journée)	1.270 € HT (1.564 € TTC)	Matériel seul 300 € HT - (360 € TTC) (hors appareil de froid)

Tarifs valables du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025

Parcours Présentiel :

Prérequis : Etre titulaire de l'habilitation électrique

Langue d'enseignement : Français

- Accès salle : Si vous êtes en situation de handicap temporaire ou permanent, ou si vous souffrez d'un trouble de santé invalidant, notre service est à votre disposition pour prendre en compte vos besoins, envisager les possibilités d'aménagement spécifiques et résoudre dans la mesure du possible vos problèmes d'accessibilité.
- Le déjeuner (cafétéria du site ou restaurant extérieur).
- Pas d'hébergement sur place.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ORGANISME DE FORMATION A L'ATTENTION DES STAGIAIRES

1. OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION

Le présent règlement intérieur est établi conformément aux articles L.6352-3 et R.6352-1 à 15 du Code du travail. Il s'applique aux stagiaires de l'organisme de formation BSH Électroménager. Il a pour objet de fixer les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité. Il expose les règles permanentes relatives à la discipline applicable au sein de l'organisme de formation.

Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent contrat et respecter le présent règlement dans les centres de formation techniques de BSH Électroménager et dans tout autre lieu de formation que nous serions amenés à utiliser dans le cadre de la formation.

Le présent règlement intérieur de l'organisme de formation complète le règlement intérieur BSH Electroménager du site de Saint-Ouen et précise les modalités spécifiques à l'activité de formation. Ce dernier fait partie du livret formation remis à chaque participant lors de son inscription ou sur demande écrite à soa.formationst@bshg.com.

1.1. Ce règlement s'applique à tous les stagiaires participant à des sessions de formation organisées par BSH Electroménager.

1.2. DISTANTIEL : Le présent règlement s'applique aussi aux stagiaires dès lors que la formation est dispensée en dehors de nos centres, au travers d'outils de formations à distance en vigueur.

2. HYGIENE, SANTE ET SECURITE

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène.

2.1 HYGIENE :

Toute personne présente dans l'organisme de formation est tenue de se conformer aux prescriptions légales, réglementaires et conventionnelles en matière d'hygiène rappelées tant par le présent Règlement Intérieur, que par les consignes et instructions complémentaires permanente ou ponctuelles de l'organisme.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Par ailleurs, les stagiaires envoyés en entreprise dans le cadre d'une formation, sont tenus de se conformer aux mesures d'hygiène et de sécurité fixées par le règlement intérieur de l'entreprise.

2.2 SECURITE :

Toute personne présente dans l'organisme de formation est tenue de se conformer aux prescriptions légales, réglementaires et conventionnelles en matière de sécurité rappelées tant par le présent Règlement Intérieur, que par les consignes et instructions complémentaires permanente ou ponctuelles de l'organisme.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Par ailleurs, les stagiaires envoyés en entreprise dans le cadre d'une formation, sont tenus de se conformer aux mesures d'hygiène et de sécurité fixées par le règlement intérieur de l'entreprise.

2.3 PORT DES EPI :

Les stagiaires sont tenus de porter les équipements de protection individuels indiqués par le formateur (gants, chaussures, lunettes, etc.). La participation à la formation pourra lui être refusé dans le cas contraire.

2.4 INTERDICTION DE FUMER :

Il est interdit de fumer dans les locaux de l'organisme en dehors des zones extérieures dédiées. Cette interdiction s'applique également à l'utilisation de cigarette électronique.

2.5 BOISSONS ALCOOLISEES ET STUPEFIANTS :

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'organisme en état d'ivresse ou sous l'emprise de produits stupéfiants, ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées ou de tels produits.

2.6 UTILISATION DES MACHINES :

Les outils et les machines ne doivent être utilisés qu'en présence d'un formateur et sous sa surveillance. Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur qui a en charge la formation suivie. Il est strictement interdit d'introduire dans l'organisme de formation des produits chimiques sans autorisation préalable du formateur.

2.7 MAINTIEN EN BON ETAT DU MATERIEL :

Chaque stagiaire a l'obligation de prendre soin du matériel et de l'outillage qui lui sont confiés en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet ; l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite. Selon la formation suivie, les stagiaires peuvent être tenus de consacrer le temps nécessaire à la remise en état du matériel à l'issue des manipulations.

2.8 CONSIGNES D'INCENDIE :

Les consignes d'incendie sont affichées dans les locaux de l'organisme. Elles comprennent notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, et l'indication du point de rassemblement à l'extérieur du bâtiment. En cas de péril, notamment d'incendie, l'évacuation des stagiaires est prise en charge par le personnel de l'organisme conformément aux instructions et plans d'évacuations affichés. Les stagiaires sont mis en sécurité à l'extérieur de l'établissement prioritairement au niveau du point de rassemblement.

2.9 ACCIDENT :

Tout accident ou incident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté, ou les témoins de l'accident, au formateur ou à toute autre personne de l'organisme. Conformément à l'article R. 6342-3 du Code du travail, le responsable de l'organisme de formation réalise la déclaration auprès de la caisse de sécurité sociale compétente. L'organisme avertira l'entreprise de l'accidenté dans les meilleurs délais.

2.10 PHOTOS ET VIDEOS :

Les photos et les vidéos sont interdites sans autorisation préalable de BSH Électroménager.

3 DISCIPLINE

3.1 HORAIRES ET FORMALISME ATTACHE AU SUIVI DE LA FORMATION :

Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires de stage portés à leur connaissance sur la convocation. Les stagiaires sont tenus de suivre toutes les séquences programmées par le prestataire de formation, avec assiduité et ponctualité, et sans interruption.

Des feuilles de présence sont émargées par les stagiaires, par demi-journées, et contresignées par l'intervenant.

Le stagiaire est tenu de :

- Renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action et de s'abstenir de réaliser des émargements anticipés pour les sessions n'ayant pas encore eu lieu.
- Remplir le questionnaire de satisfaction en fin de formation.

3.2 ABSENCES ET RETARD :

En cas d'absence ou de retard prévisible, les stagiaires doivent avertir le secrétariat de l'organisme et s'en justifier, avant le début de la formation. Les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles et signature d'une décharge. L'organisme de formation informe immédiatement le financeur (employeur, administration, ...) de cet événement.

Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

3.3 ACCES A L'ORGANISME :

Sauf autorisation écrite de la Direction de l'organisme, les stagiaires ayant accès à l'organisme pour suivre leur stage ne peuvent :

- Y entrer ou y demeurer à d'autres fins ;
- Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, ni de marchandises destinées à être vendues au personnel ou aux stagiaires.

3.4 TENUE ET COMPORTEMENT :

Les stagiaires doivent se présenter à l'organisme en tenue décente et avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Ils ne doivent pas perturber le déroulement de la formation.

3.5 RESPONSABILITE DE L'ORGANISME EN CAS DE VOL OU D'ENDOMMAGEMENT DE BIENS PERSONNELS DES STAGIAIRES :

Les stagiaires sont responsables de leurs affaires personnelles durant toute leur présence dans les locaux de l'organisme. Celui-ci ne peut être tenu pour responsable en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans son enceinte (salle de cours théorique, salles pratiques, locaux administratifs, parc de stationnement...).

3.6 PROCEDURE DISCIPLINAIRE :

Le formateur est le représentant du directeur de l'organisme durant la formation ou son représentant. En cas de manquement d'un stagiaire au présent règlement et sous réserve de respecter la procédure prévue à l'article R.6352-3 du Code du travail, il le lui fait remarquer en indiquant les faits.

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire ou d'un apprenti dans une formation, il est procédé comme suit R 6352-5 :

- Le directeur ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.
- Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par la personne de son choix, notamment le délégué de stage. La convocation fait état de cette faculté.
- Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

L'employeur de l'apprenti est informé de cette procédure, de son objet et du motif de la sanction envisagée.

Si le comportement persiste, le directeur ou son représentant est en droit, après avoir écouté le stagiaire exposer ses raisons, d'appliquer une des sanctions suivantes, selon la gravité du manquement constaté :

- Avertissement oral
- Mesure conservatoire d'exclusion temporaire
- Mesure d'exclusion définitive

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

La Direction de l'organisme informera de la sanction prise :

- L'employeur lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation d'une entreprise ;
- L'employeur de l'organisme paritaire qui a pris à sa charge les dépenses de formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé de formation.

4 MODIFICATION DE LA SITUATION PERSONNELLE DU STAGIAIRE

Toute modification dans la situation personnelle du stagiaire au regard des renseignements fournis au moment de l'inscription doit être immédiatement portée à la connaissance de l'organisme avant la formation.

Entrée en vigueur de ce présent règlement intérieur à compter du 1^{er} janvier 2022

Pour BSH Electroménager, Directeur Services Clients

Daniel Moros-Plaza

